

# **Redynamiser l'UNCCD**

**Les auteurs:** (par ordre alphabétique):

Zafar Adeel, David Dent, Philip Dobie, Christian Mersmann,  
Maryam Niamir-Fuller, Simone Quatrini, Youba Sokona

**Septembre 2009**

# Redynamiser l'UNCCD

## *Résumé pour les décideurs*

**La dégradation des terres est un phénomène planétaire qui affecte tous les écosystèmes; cela induit des conséquences graves pour notre habitat, notre économie et notre bien-être.** La dégradation des terres provoque également les migrations économiques et environnementales, migrations qui vont s'accroître dans un futur très proche. En accord avec ce constat, il est nécessaire d'apporter des changements radicaux aux concepts de l'UNCCD en redéfinissant son champ d'action et en reformulant son paradigme.

**Le champ d'action actuel de la convention n'est pas suffisant pour répondre à ses défis globaux.** La crédibilité de la Convention a été entamée en ignorant les problèmes allant au-delà de ceux zones arides. L'ambiguïté sur les limites du champ d'action de la Convention, parfois définie comme une Convention environnementale et d'autres fois comme une Convention de lutte contre la pauvreté, n'a pas non plus aidé à sa crédibilité. La question Environnement et du Développement doit, par conséquent, être résolue au sein de la Convention. Un solide argument macro-économique est indispensable pour provoquer le changement radical nécessaire dans la manière selon laquelle les décisions relatives au développement sont prises.

**Afin de mieux répondre aux problèmes et opportunités du monde présent, la Convention a besoin d'un mandat étendu et global couvrant à la fois dégradation des terres et développement.** Nous sommes convaincus que la Convention ne devrait pas être restreinte aux seules zones arides, même si celles-ci méritent toujours une attention particulière, mais que son champ d'action devrait être étendu à la gestion durable des terres et à la réduction de la pauvreté au niveau mondial. Les impacts économiques et environnementaux de la dégradation des terres sont le plus souvent généralement oubliés, par exemple à travers les prix des produits alimentaires et des biens de consommation aussi bien des migrations et conflits environnementaux.

**Le débat sur le futur de l'UNCCD et sur son rôle dans système onusien est primordial et devrait être mené par la CdP.** La Convention est bien placée dans l'organisation des Nations Unies pour établir le programme mondial sur la dégradation des terres et la désertification. La Convention tient un rôle crucial en promouvant la terre comme patrimoine naturel distinct de la biodiversité et du carbone qu'elle contient. Ceci est important puisque la terre n'est pas un bien inépuisable, et il y a une pression concurrentielle grandissante sur les terres due à la croissance continue de la population humaine, du développement économique et de la globalisation. Il est essentiel et urgent de changer le paradigme actuel qui est « exploiter les terres » pour le paradigme « renouveler les terres ». Ce débat doit être initié par une large concertation et un dialogue sous la direction de la Conférence des Parties (CdP).

**Afin d'obtenir une crédibilité scientifique, un comité ou conseil scientifique et politique indépendant réunissant les meilleurs scientifiques en biophysique et sciences sociales, communicateurs et décideurs doit être créé.** Une meilleure compréhension des impacts futurs sur l'économie, la société et l'environnement nécessite une évaluation urgente et complète de la situation. Par conséquent, la première tâche de ce comité est de produire l'équivalent pour la dégradation des terres du Rapport Stern pour le Changement Climatique.

**Les organes de l'UNCCD doivent davantage être orientés vers les clients et agir sur la base des indicateurs et des objectifs retenus aux échelles globales et régionales.** Pour surmonter son déficit de confiance, l'UNCCD doit poursuivre les divers changements indiqués dans le plan stratégique décennal. Ce plan fournit la mission, la vision et les objectifs stratégiques de la convention pour sa mise en œuvre d'une manière conséquente et précise.

# Redynamiser l'UNCCD

**Des changements radicaux sont nécessaires dans le concept de la dégradation des terres afin de redéfinir le champ d'action et de restructurer le paradigme de l'UNCCD.** Ce document contribue à la réévaluation du programme de l'UNCCD ; il a été préparé de façon indépendante par un groupe de volontaires (1) avec une grande expérience de terrain<sup>1</sup>. Selon nous, les besoins pour la Convention sont plus élevés que jamais : les pressions concurrentielles pour les terres sont plus élevées depuis les quinze dernières années; le changement climatique ainsi que la diminution sans précédent de la biodiversité et la dégradation des terres à l'échelle du globe ne sont plus désormais des dangers invisibles mais bien la réalité actuelle.

## 1. Le Contexte Général

**La dégradation des terres est un phénomène planétaire qui affecte tous les écosystèmes; cela induit des conséquences graves pour notre habitat, notre économie et notre bien-être.** La dégradation des terres correspond au déclin sur le long terme de la productivité et de la fonction des terres, ce qui ne peut être récupéré sans aide ; cela signifie donc une perte permanente et substantielle des services rendus par l'écosystème. La Convention définit la désertification comme la dégradation des terres en milieu aride mais la dégradation des terres n'est pas confinée aux seules zones arides, c'est un problème plus global. Depuis les 25 dernières années, 25% des terres du globe ont été détériorées. Chaque année, plus de 13 millions d'hectares de forêt (FAO 2005) et 5 à 6 millions d'hectares de terres fertiles disparaissent (WRI 1998), et 20 millions d'hectares de terres agricoles deviennent infertiles ou sont recouvertes par le développement urbain (UNEP 2007). L'utilisation non durable des terres est responsable pour au moins un quart de l'excès de dioxyde de carbone dans l'atmosphère, par la dissipation du carbone organique des sols ; ce phénomène réduit encore plus la capacité des sols à fixer le carbone atmosphérique.

**La dégradation des terres est à la fois une cause et une conséquence de la pauvreté.** Les populations rurales pauvres souffrent le plus fortement de la dégradation des terres de part leur dépendance directe aux ressources naturelles et ont le moins les moyens d'y faire face. Souvent, elles cultivent des terres dégradées qui sont de moins en moins capable de subvenir à leurs besoins ; forcées à extraire des sols autant qu'elles peuvent, elles sont donc à la fois la cause et les victimes de la dégradation des terres. Le marché international basé sur l'exploitation à court terme des ressources agit également contre les intérêts des populations locales. Les experts estiment que la dégradation des

---

<sup>1</sup> **Les auteurs:** (par ordre alphabétique): Zafar Adeel, David Dent, Philip Dobie, Christian Mersmann, Maryam Niamir-Fuller, Simone Quatrini, Youba Sokona.

terres coûte 3 pour cent du PIB annuel de l'Afrique Sub-Saharienne avec des pertes mondiales de 65 millions de dollars (GEF-GM 2006).

**La dégradation des terres est également une des conséquences de l'inégalité de la consommation mondiale.** Au niveau mondial, 20% de la population des pays les plus riches comptent pour 86% des dépenses totales de consommation privées et les 20% les plus pauvres comptent pour un minuscule 1,3% (UNDP 1998) ; ce schéma se retrouve pour la consommation de viande et de poissons ainsi que pour la consommation énergétique. Les facteurs responsables de la dégradation des terres (particulièrement dans le cas des forêts et des pâturages) sont étroitement liés à l'exportation des produits du bois et de la viande. La corruption entourant l'extraction des ressources naturelles, en particulier des ressources forestières, a fait plier les gouvernements locaux en matière de régulation environnementale (Wells and Brown 2004) ; selon Transparency International, seulement 12 des 163 pays qu'ils ont étudiés en 2005 avaient significativement amélioré leur taux de corruption depuis 2000 (TI 2005).

**La dégradation des terres entraînent des déplacements de populations pour cause économique et environnementale. Ce phénomène s'intensifiera dans le futur proche.** Les populations vivant dans des zones dégradées et prédisposées à la sécheresse fuient leurs terres afin d'améliorer leur qualité de vie. Ces populations migrent vers les villes ou bien à l'étranger où la différence de niveau économique leur permet d'envoyer de l'aide financière à leurs familles restées sur place. Ce dernier phénomène permet aujourd'hui de plus que doubler l'aide mondiale au développement envoyé par l'étranger (Requier-Desjardins, 2008). L'Université d'Oxford a souvent écrit que d'ici 2050, quelques 10 millions de personnes se déplaceront des régions arides d'Afrique vers l'Europe ou ailleurs. Lambert (2002) estime que le nombre de personnes déplacées par le changement climatique en Chine atteindra à lui seul 30 millions.

**La vitesse de la dégradation des terres et ses impacts économiques, sociaux et environnementaux restent peu connus ; il existe un besoin urgent pour une évaluation complète de ce phénomène.** La complexité de cette question nécessite une approche intégrée afin d'établir une politique efficace et crédible pour le maintien à long terme d'une sécurité de l'approvisionnement en eau et en nourriture, pour éradiquer la pauvreté, et pour promouvoir un développement économique et environnemental durable. Ceci doit impliquer toutes les parties intéressées, gouvernement, société civile, développeurs, et sans oublier les communautés rurales affectées.

## **2. Des politiques mondiales et nationales déconnectées.**

Les efforts nationaux et internationaux pour s'opposer à la dégradation des terres et aux problèmes humains associés ont été entravés par le manque d'une politique claire, ou par des réglementations qui ne répondent pas aux besoins et à la réalité.

**L'étendue actuelle de la Convention n'est pas suffisante pour s'attaquer aux challenges mondiaux.** L'intérêt porté aux terres arides et à la fois à l'environnement et au développement est unique parmi les Conventions de Rio. Toutefois, son rapprochement précoce aux problèmes Africains en a fait, dans beaucoup d'esprits, une 'Convention Africaine' ; cette situation laisse des limites ambiguës entre les questions environnementales et les questions de la pauvreté. Les frontières ambiguës de la Convention, parfois définies comme une convention environnementale et d'autres fois comme une Convention de lutte contre la pauvreté, n'ont pas aidé à sa crédibilité. Les participants ayant un passé dans l'environnement trouvent peu d'intérêt au programme concernant la lutte contre la pauvreté et vice versa. Cette situation a entraînée des négociations difficiles, un manque de buts définis et donc pour conséquence, une impossibilité d'assurer les financements nécessaires.

**La dégradation des terres est une question mondiale et la crédibilité de la Convention est compromise en ignorant les problèmes existants au-delà des terres arides.** Lorsque la Convention a été créée, les terres arides ont été considérées comme les plus sujettes à la dégradation. Mais nous savons à présent que la dégradation des terres est un problème touchant bien plus que les pays désignés à priori comme affectés, englobant même les régions agricoles productrices des pays développés. Il est désormais impossible de défendre une séparation entre les terres arides et dégradées et le reste des terres.

**La connaissance scientifique n'a pas été prise en compte lors de l'élaboration des régulations.** La structure des Conventions des Nations Unies sur le changement climatique a montré la valeur de la connaissance scientifique lors de l'élaboration d'une conscience politique et d'une action stimulante. L'UNCCD n'a pas eu ce bénéfice et beaucoup de ses sources de financements sont maintenant incertaines : on a longtemps cru que le Sahara avançait en permanence alors que dernièrement les mesures satellites et les études de terrain ont montré que les avancées et les reculs de ce désert sont cycliques ; ce phénomène est bien illustré par le cas de la région du Sahel en Afrique où ces cycles d'avancée et de recul ont été observés et correspondent aux variations du taux annuel de précipitations toutes les décennies. De plus, les estimations sur la disparition des sols les plus souvent citées étaient extrapolées de façon grossière de seulement quelques sites d'observation.

**Les sciences de biophysiques et sociales doivent être associées et doivent appuyer les prises de décisions.** Les facteurs causant la dégradation des terres sont bien mieux compris aujourd'hui, en terme d'influences anthropiques sur le système naturel et de pratiques non durable d'utilisation des terres. Il y a cependant toujours de nombreuses incertitudes quant à la situation mondiale et à ce qui marche et ne marche pas à « méso » échelle (pays, sous-continent et régions). Les approches intégrées sont nécessaires afin d'étudier le spectre entier d'interactions et de complexité de la dégradation des terres à différentes échelles. Des incitations sont requises pour encourager les fortes interactions scientifiques utilisant des méthodes modernes et la multidisciplinarité au sein des universités et des agences gouvernementales et de développement.

**L'aide au développement et les régulations économiques nationales ont désavantagés les terres arides.** La valeur des terres arides et l'impératif de supporter leur développement n'ont pas été reconnus. Les zones arides ont longtemps été considérées comme non productives et destinées à absorber toute l'aide humanitaire – bien qu'elles incluent également des zones exportatrices de nourritures comme les prairies nord américaines, les pampas sud américaines, les steppes russes et ukrainiennes et l'Australie. Les terres arides abritent plus de 2 milliards de personnes pauvres et des villes bourgeonnantes qui sont déjà d'importants pôles industriels et commerciaux.

**L'aide a souvent été utilisée de façon fragmentaire et contre-productive.** Les tentatives pour sédentariser des nomades pastoraux entraînent inévitablement la diminution des productions, la dégradation des terres et de la détresse sociale ; il serait plus judicieux d'investir dans l'amélioration de la vie pastorale et dans l'introduction de plus d'innovations. De la même manière, les lois restreignant l'accès aux terres et à l'eau en faveur des fermiers sédentaires ignorent la longue histoire de gestion judicieuse de l'environnement par les peuples pastoraux.

**Les Plans d'Action Nationaux, élaborés sous la Convention, ont souvent été faibles et inefficaces.** Le développement a besoin de bases solides, d'un soutien scientifique, et d'une réglementation ouverte et efficace. Ceci devrait être le centre d'intérêt de la Convention mais son exécution a mal débuté avec les Plans D'action Nationale (NAPs) préparés à la hâte lors d'une période où l'optimisme était de mise quant au fait que les financements pour le développement et l'environnement seraient aisément obtenus. Cela n'a pas été le cas. La qualité des NAPs n'a pas été uniforme – et même plutôt faible ; ils ont rarement abordés de vrais problèmes politiques mais plutôt présentaient un liste grossière de projets pouvant être financés ; ces plans ne faisaient pas partie des stratégies centrales de développement national mais le plus souvent étaient élaborés séparément par les ministères de l'environnement et parfois de l'agriculture. Les efforts de la Convention pour sécuriser de nouveaux et additionnels financements pour les NAPs ont engendrés un éloignement entre les donateurs et les pays bénéficiaires ; les périodes de négociations intergouvernementales ont été gaspillées dans des argumentations futiles alors que les réels problèmes n'ont jamais été évoqués. Il faut maintenant espérer que l'exécution de la Convention à l'échelle des pays va être facilité par l'accord pour un plan stratégique de dix ans ainsi que par l'effort continu du Mécanisme Mondial pour soutenir le développement de stratégies financières intégrées et de cadres complets d'investissement.

### **3. Les principaux problèmes.**

**Un mandat étendu au niveau mondial pour la Convention correspondrait mieux au problèmes et opportunités du monde présent.** Le principal centre d'intérêt de la Convention a évolué depuis sa création de ce qui était perçu comme une désertification rampante des zones arides à un problème plus large

concernant la dégradation des terres, la pauvreté et le développement. Une nouvelle attention apportée aux valeurs des terres arides a déplacé le débat de comment résoudre des problèmes mécaniques à comment apporter un traitement plus robuste des défis et opportunités. Nous sommes persuadés que la Convention ne devrait pas se restreindre au seul problème des terres arides mais au contraire devrait étendre son champ d'action à la gestion durable des terres et à l'éradication de la pauvreté mondiale. La **figure 1** montre que les dégradations actuelles des terres vont bien au-delà des terres arides, même si ces dernières ont hérité de la grande partie du legs historique de dégradation. Les symptômes de la dégradation des terres incluent l'érosion des sols, la disparition des sources de sels nutritifs et d'eau, la contamination chimique et la perte de la couche arable. Pour finir, les conséquences de la dégradation des terres sont souvent ressenties bien loin de la région directement concernée, particulièrement dans le cas des déplacements de population pour cause de problèmes économiques et environnementaux et de conflits, mais ces conséquences peuvent également s'étendre en touchant le prix de la nourriture et des produits.

**La dégradation des terres provoque des coûts importants pour l'environnement, l'économie et la société – coûts qui ne sont pas intégrés dans les comptes nationaux sur lesquels se basent les décisions politiques.**

Seulement un faible nombre d'évaluations prennent en compte les effets indirects et étendus de la dégradation des terres (CSFD 2007), les méthodes alternatives d'utilisation des terres, ou la disparition du patrimoine naturel mondial. Au contraire, ces évaluations se concentrent sur les revenus perdus en conséquence à la dégradation des terres, donc les plans pour augmenter les exportations et le PIB (ce qui ne tient pas compte de la disparition du patrimoine naturel) ne limitent pas les utilisations non durables des terres mais stimulent l'avancée de l'homme sur de nouvelles terres où les mêmes pratiques destructives sont utilisées.

**La Convention tient un rôle crucial en promouvant le sol comme patrimoine naturel à part entière aux côtés de la biodiversité et du carbone.** Les thèmes prioritaires que nous proposons d'étudier afin de combattre la dégradation des terres incluent la pénurie en terres, le commerce lié à la terre, la diminution de la productivité des sols et de l'eau, la restauration des terres, ainsi que les défis particuliers aux zones arides :

**Les terres ne sont pas une ressource illimitée.** La pression concurrentielle grandissante sur les terres due à la croissance continue de la population humaine, du développement économique et de la globalisation entraîne des changements sans précédents dans la manière dont les terres sont utilisées. La surface de terres arables par personne est en train de chuter irrémédiablement à travers le monde, ce qui met en danger la sécurité alimentaire, particulièrement dans les zones rurales les plus pauvres, et donc entraîne des crises économiques et humanitaires. L'exploitation des terres de manière non durable entraîne la dégradation des terres et donc une diminution de leur productivité. Le problème se complique avec la fragmentation des terres en propriétés privées, la disparition de terres avec le développement urbain, l'extension de

# Global loss of annual NPP 1981-2003, RUE-adjusted

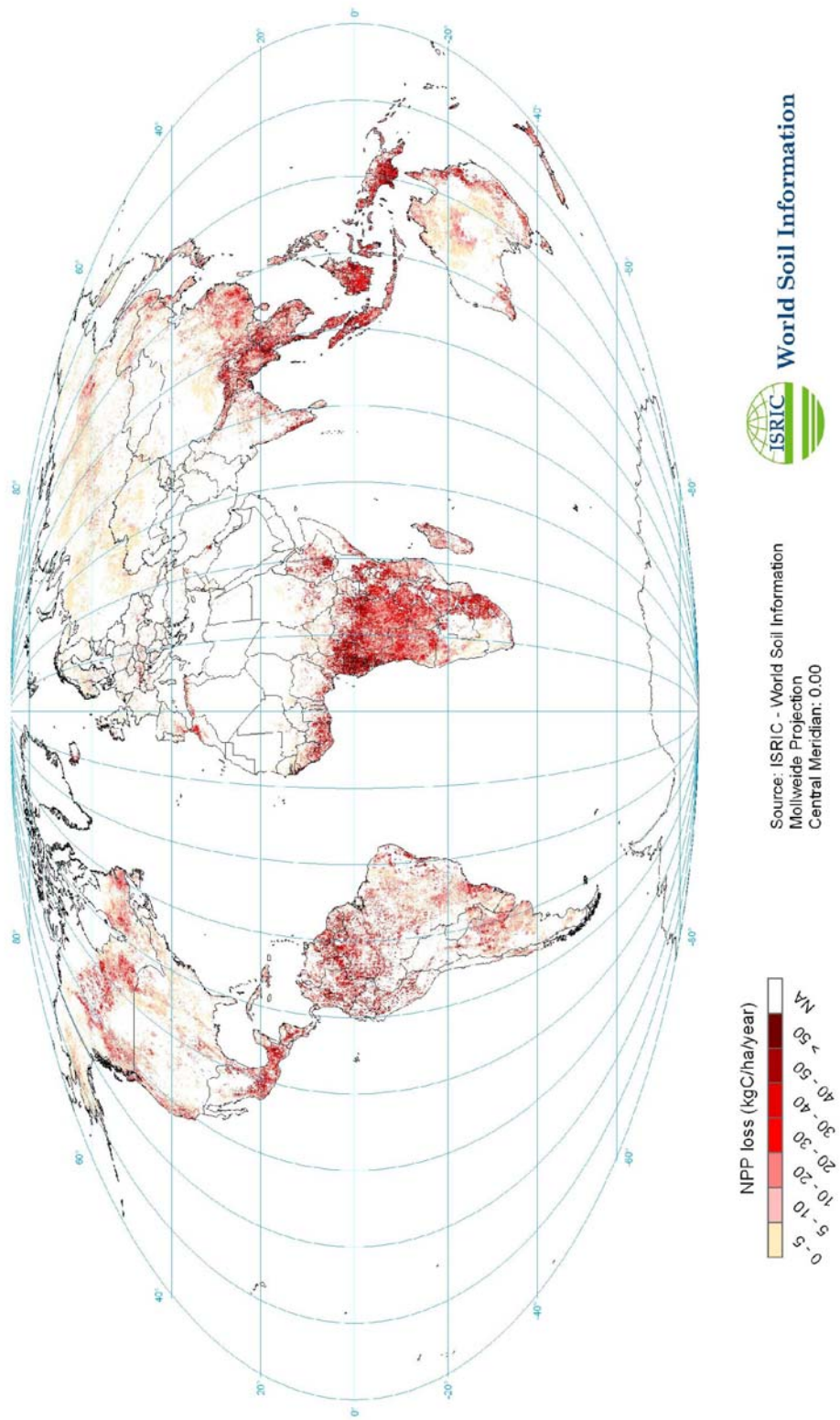


Figure 1.

l'agriculture au détriment des forêts et des prairies naturelles, et l'augmentation de l'activité humaine intensive dans le reste de l'habitat naturel. Il est prédit qu'en 2050, la planète aura perdu 11% de l'ensemble des habitats naturels recensés en 2000 (Foley *et al*, 2005).

**Les systèmes établis en matière de possession de terres ne correspondent désormais plus à l'appétit de terres.** Dans la plupart des pays en voie de développement, les droits sur les terres sont fragiles, avec bien souvent les systèmes traditionnels opérant malgré l'introduction de systèmes légalitaires « modernes ». L'erreur de remplacer une gestion communautaire des terres par des titres individuels est bien souvent faite au détriment des ressources jusque là possédées en commun. La fragmentation des terres en propriétés privées avantage le plus souvent les élites aux dépens des pauvres. Pour faire face aux larges migrations pour cause économique et environnementale, quelques pays envisagent un moratorium sur les ventes de terres alors que d'autres sont en train d'expérimenter les « land crédits ». La Conférence des Parties devrait initier une évaluation complète et fiable sur la pénurie en terres et les options de réglementations, en y incluant les indicateurs, les buts et les directives nécessaires pour aborder ces défis.

**Il est possible que les changements de pratiques d'exploitation ne soient pas optimaux, il est donc nécessaire de les contrôler.** La vitesse à laquelle se passent les changements de pratiques n'est assez documentée. A l'heure actuelle, les décisions concernant l'exploitation des terres sont le plus souvent des échanges qui ne tiennent en compte qu'une fraction de la valeur totale des terres et du patrimoine naturel. La Convention devrait promouvoir deux concepts, un ancien et un nouveau : 1) l'optimisation de l'utilisation des terres en accord avec leurs potentiels économiques et écologiques et 2) la mise en valeur de tous les services apportés par chaque écosystème. Un exemple clé est la production non durable de biogaz, correspondant principalement aux besoins du secteur des transports commerciaux, qui entraîne le spectre de conversion massive de zones naturelles en terres agricoles. De telle modification peuvent avoir des effets adverses sur la sécurité alimentaire, la qualité des sols et de l'eau, le travail en zone rurale et le changement climatique mondial.

**Il est nécessaire et urgent de passer du paradigme « exploiter la terre » au paradigme « renouveler la terre ».** La Convention devrait se focaliser sur les aspects mondiaux de cette idée, sur les causes de son origine et sur les facteurs accompagnant l'utilisation non durable des terres. Travailler avec WTO pour adresser la question du commerce des plastiques et des produits agrochimiques dangereux en est un exemple. Nous n'avons plus le luxe de pouvoir abandonner les terres détériorées ; la restauration des sols est devenue essentielle et la Convention doit pouvoir promouvoir des technologies efficaces et peu coûteuses pour la réhabilitation des terres dégradées ; le dialogue avec le FCCC and le Clean Development Mechanism devrait explorer la question de comment de

telles pratiques peuvent être supportées par les mécanismes du marché et, étant donné que les résultats sont pour le moment incertains, comment stimuler une plus grande participation du secteur des assurances.

**La politique de soutien des zones arides doit continuer en premier lieu.** Les terres arides présentent des défis de développement particuliers qui sont associés avec des taux élevés de dégradation des terres dans leur histoire. De plus, la Convention a besoin de soutenir de manière urgente les défis spécifiques aux zones arides, dont : la reconnaissance de la valeur et des services rendus par les terres arides ; l'arrêt de l'extension des cultures aux dépens des prairies et des forêts sèches qui est la première cause de perte de ces habitats (référence) ; et les réglementations pour une meilleure gestion des ressources en eau et de la sécheresse.

#### **4. Les options de réponses politiques.**

**La première réponse devrait être d'étendre le champ d'action de l'UNCCD pour contenir la dégradation des terres et le développement mondial.** Un changement radical dans la forme prise par la Convention est très probablement capable d'attirer de plus importants supports internationaux. Cela ne signifie pas pour autant abandonner les régions arides et leurs peuples qui dépendent sur de faibles et imprévisibles précipitations, sur des terres à la productivité faible et requérant leur mobilité et un accès communautaire aux ressources, et sur une isolation politique autant que géographique. Ce n'est pas un hasard si ces régions connaissent le plus haut taux de déplacement de populations et de conflits ayant des implications mondiales.

**Deuxièmement, les défis environnement/développement doivent être considérés lors des prises de décisions.** La pauvreté entraîne la dégradation des terres et la dégradation des terres entraîne la pauvreté. Combinés, ces deux problèmes limitent la capacité des peuples à faire face aux chocs environnementaux et économiques. Cela dépasse donc un défi environnemental ; c'est un défi économique ; c'est un défi égalitaire ; c'est un défi sécuritaire ; c'est un défi de survie et cela devrait donc être fait l'objet d'un intérêt immédiat au plus haut niveau des gouvernements et non pas de réglementations élaborées par les seuls ministères de l'environnement. Cet argument se doit d'être soutenu par des preuves tangibles, preuves qui existent mais qui doivent être rassemblées et rapportées d'urgence.

**Troisièmement, afin d'obtenir une crédibilité scientifique, un comité ou conseil scientifique et politique indépendant doit être créé en réunissant les meilleurs scientifiques en biophysique et sciences sociales, les meilleurs chargés en communication et les meilleurs décisionnaires.** Les prises de décisions basées sur des preuves requièrent un soutien d'une science sociale et naturelle rigoureuse et à la page d'un point de vue du système mondial. Cela n'a pas été pourvu par le Comité des Sciences et Techniques de la Convention, principalement parce que le comité n'était pas indépendant

politiquement. Un nouveau corps indépendant est nécessaire pour établir les faits et énoncer les incertitudes, ainsi que pour déplacer les bases de la réglementation, pas à pas, en même temps que les incertitudes sont clarifiées et que la capacité scientifique est construite en support aux institutions nationales et régionales. La première tâche de ce comité est de produire l'équivalent pour la dégradation des terres du Rapport Stern pour le Changement Climatique.

## 5. Les mécanismes opérationnels et financiers.

**Un argument macro-économique fort requiert un changement radical dans la manière dont les décisions sur le développement sont prises.** La prise en compte du patrimoine naturel dans le calcul des comptes nationaux et du PIB apportera une valeur financière crédible à la gestion durable des ressources terrestres. Par exemple, il est estimé que la taille du marché pour le commerce de l'eau provenant de la conservation des bassins hydrographiques devrait augmenter de 6 billions de dollars US d'ici 2012 et le marché pour la conservation et la restauration de l'habitat augmentera de 4 billions de dollars US tous les ans (Forest Trends 2005). Cependant, les arguments portant sur le développement durable ne doivent pas devenir une ruse pour favoriser un développement suffocant mais pour favoriser un investissement dans le cadre de l'avantage compétitif national. Une base cohérente de réglementations afin d'améliorer les mécanismes macro- et micro-économiques devrait inclure :

**Premièrement, il doit y avoir une évaluation rigoureuse du patrimoine naturel et une estimation du coût de l'utilisation non responsable des ressources naturelles.** Cela signifie mesurer quantitativement et qualitativement la dégradation ainsi que les coûts indirects et étendus découlant de la dégradation des terres, et enfin inclure tous ces paramètres dans les comptes nationaux.

**Deuxièmement, il faut faciliter l'accès aux finances commerciales pour les initiatives de gestion durable des terres.** Les pays en voie de développement ont besoin d'un plus grand accès aux crédits de tous niveaux – afin de diversifier leurs ressources, passer à une production durable, et étendre l'activité économique domestique mais pour le moment ils sont bloqués par le prix élevé des capitaux. Il doit être possible de fournir des ressources financières par des crédits à l'exportation et des garanties d'investissement contre la valeur collatérale du patrimoine naturel.

**Troisièmement, un changement profond dans le secteur industriel est nécessaire pour diminuer la pression exercée sur les ressources naturelles.** La consommation mondiale actuelle et la surproduction industrielle ne sont pas compatibles avec la capacité maximale de production des écosystèmes, en particulier des zones arides. Les incitations perverses à raréfier le patrimoine naturel peuvent être contrecarrées par une série de mesures comprenant la mise en place de

labels, de certification, de codes de conduite et de sanctions contre les pratiques non durables.

**Quatrièmement, des mécanismes innovateurs reposant sur les bases du marché comprenant le « cap and trade » et le paiement pour les services rendus par les écosystèmes** peuvent générer des ressources financières supplémentaires importantes pour l'utilisation responsable des ressources naturelles.

**Enfin, l'aide au développement doit soutenir la création d'un environnement sain.** Cette aide doit faciliter le transfert des technologies propres et vertes, fournir un filet de sûreté contre les coûts inévitables de transition, et créer un environnement plus favorable à l'investissement privé responsable. A cet effet, les cadres institutionnels et de régulation seraient d'importance afin de renforcer la politique appropriée.

## **6. Redynamiser et réformer l'UNCCD.**

**Le débat sur le futur de l'UNCCD et sur son rôle dans le système onusien est primordial et devrait être mené par la CdP.** La Convention est bien placée dans l'organisation des Nations Unies pour établir le programme mondial sur la dégradation des terres et la désertification. Elle devrait recevoir une large reconnaissance, grâce à une consultation étendue et un dialogue menés par la Conférence des Parties (CdP). Cela signifie donc que la Convention tienne ses promesses et développe une réglementation claire basée sur des preuves scientifiques ; travailler à sa crédibilité et sa fiabilité est l'essence de cette réussite.

**Les centres de l'UNCCD doivent devenir plus orientés vers les participants et doivent opérer sur les bases d'indicateurs et de buts acceptés aux niveaux mondial et national.** La nécessité de directives claires pour le développement de la politique au sein des centres de l'UNCCD est primordiale. Afin de surmonter le manque de confiance, l'UNCCD doit continuer d'entreprendre des changements à grande échelle comme indiqué par un plan stratégique de dix ans (10YSP). Le 10YSP donnera le cadre de mission, la vision et les objectifs stratégiques nécessaires pour l'exécution de ce changement d'une façon puissante et bien définie.

**La complexité des défis confrontés par la Convention nécessite une approche mondiale et basée sur des preuves.** La pauvreté, les migrations, la gouvernance, la reconnaissance des genres, la sécurité en nourriture et en eau face à la raréfaction des terres disponibles, le changement climatique et la perte en biodiversité – tous ces phénomènes sont liés et demandent une prise en compte claire et pragmatique. Le Secrétariat doit développer de nouvelles collaborations avec des centres de recherches et des universités afin de créer et développer la connaissance scientifique nécessaire. Il y a un fort besoin en un nouveau, indépendant et international comité scientifique et politique qui

pourrait transmettre ces nouvelles connaissances scientifiques. Dans le même temps, ce comité doit stimuler la capacité scientifique et technique nationale pour combattre la dégradation des terres et soutenir le développement durable.

## Littérature

- CSFD, 2007. Why We Should Invest in Arid Areas, Comité Scientifique Français de la Désertification (CSFD), Les Dossiers Thématiques du CSFD, Issue 5, June 2007, Montpellier, France.
- FAO, 2005. *Global Forest Resource Assessment 2005 – Progress Towards Sustainable Forest Management*, FAO Forestry Paper 147, Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO), Rome, Italy.
- Foley, J.A., DeFries, R., Asner, G.P., Barford, C., Bonan, G., Carpenter, S.R., Chapin, F.S., Coe, M.T., Daily, G.C., Gibbs, H.K., Helkowski, J.H., Holloway, T., Howard, E.A., Kucharik, C.J., Monfreda, C., Patz, J.A., Prentice, C., Ramankutty, N., and Snyder, P., 2005. "Global Consequences of Land Use", *Science*, 309.
- Lambert, J., 2002. *Refugees and the Environment – The Forgotten Element of Sustainability*, available at:  
[http://jeanlambertmep.org.uk/document\\_detail.php?id=30](http://jeanlambertmep.org.uk/document_detail.php?id=30)
- Requier-Desjardins, Mélanie, 2008: "Social Costs of Desertification in Africa: The case of migration", in Lee, Cathy; Schaaf, Thomas (Eds.) *The Future of Drylands*, Springer/UNESCO, Paris, France: 569-581.
- TI, 2005. *Global Corruption Report 2005*, Transparency International (TI), Berlin, Germany.
- UNDP, 1998. Human Development Report 1998 - Consumption for Human Development, United Nations Development Programme (UNDP), New York, USA.
- UNEP, 2007. *Global Environmental Outlook GEO-4*, United Nations Environment Program (UNEP), Nairobi, Kenya.
- Wells, A. and Brown, D., 2004. "Illegal logging: Who gains from tighter controls?" Overseas Development Institute (ODI), *Opinions* 26, July 2004, London, United Kingdom.
- WRI, 1998. *World Resources 1998-99: Environmental Change and Human Health*, World Resources Institute (WRI), Washington DC, USA.

**ISBN 92-808-6013-5**

United Nations University  
International Network on Water, Environment and Health (UNU-INWEH)  
175 Longwood Road South, Suite 204  
Hamilton Ontario  
L8P 0A1 CANADA

Phone: +1 (905) 667-5511  
Fax: + 1 (905) 667-5510  
Email: [contact@inweh.unu.edu](mailto:contact@inweh.unu.edu)